



# Agreste Champagne-Ardenne

## recensement agricole 2010

### Premières tendances

### Aube

### Près des deux-cinquièmes du temps de travail total pour les salariés

*En 2010, l'Aube compte 5 200 exploitations agricoles. Trois exploitations sur cinq sont des grandes exploitations. Elles assurent la presque totalité du produit brut standard (PBS). Les formes sociétaires se développent. Elles produisent 75 % du PBS, contre 65 % en 2000. Les chefs d'exploitation fournissent toujours la plus grande part du travail en 2010. La contribution des autres actifs familiaux diminue, celle des salariés augmente. Près de deux exploitants et coexploitants sur trois ont une formation agricole qualifiante.*

Dans le département de l'Aube, 8 900 unités de travail (UTA) sont nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles et viticoles en 2010. C'est 4 % de moins qu'en 2000. Les exploitations viticoles représentent 52 % du temps de travail total, avec 48 % des effectifs.

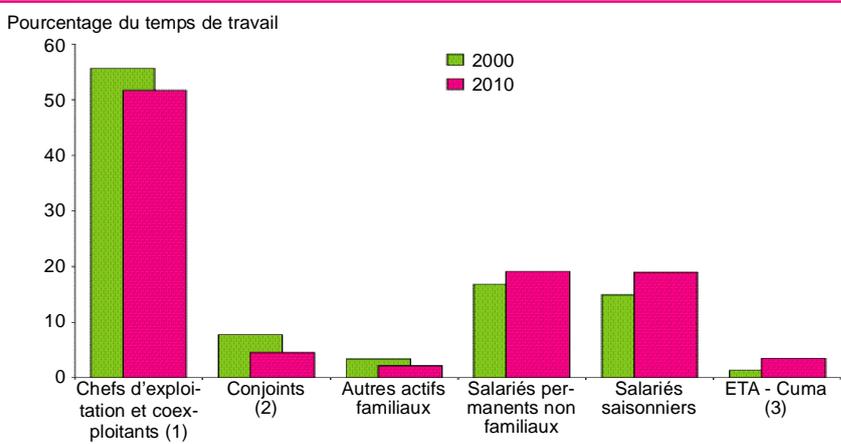
Les exploitants et coexploitants effectuent toujours en 2010 la plus grande part du travail avec 52 % du temps total, contre 57 % en 2000. Cette contribution est moins importante en viticulture : 37 % du temps total contre 68 % pour les exploitations non viticoles. La participation des conjoints et des autres membres de la famille diminue fortement. Elle ne représente plus que 7 % du temps total contre 11 % en 2000. Elle reste un peu plus importante en viticulture.

Les salariés non familiaux réalisent

38 % du temps de travail total (32 % en 2000). Leur contribution se répartit à parts égales entre les permanents et les occasionnels. En viticulture, les salariés permanents assurent 23 % du temps de travail et les occasionnels 30 %, contre respectivement 15 % et 7 % pour les exploitations agricoles. Cette tendance à l'emploi de salariés permanents, autres que familiaux, est plus marquée dans l'Aube que dans les autres départements de la région ; leur nombre augmente de 26 % en dix ans contre + 8 % au niveau régional. Elle touche à la fois les exploitations viticoles mais aussi les autres.

Les prestataires de service (ETA et Cuma) interviennent pour 4 % du temps de travail. Leur contribution reste modeste, mais elle a plus que doublé depuis 2000.

#### La part du travail des salariés progresse



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Champ : ensemble des exploitations  
 (1) Y compris conjoints de chefs d'exploitation ou de coexploitants, eux-mêmes coexploitants  
 (2) Conjoints non coexploitants de chefs d'exploitation ou de coexploitants  
 (3) ETA : Entreprises de travaux agricoles ; Cuma : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

9 % d'exploitations de plus de 500 000 euros de PBS assurent 35 % de la production auboise.

Produit brut standard de 119 000 euros par unité de travail agricole en 2010, 107 000 euros en 2000.

651 exploitations ont une activité de diversification, soit 24 % du total départemental.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive  
Données de cadrage  
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

et sur

[www.draaf.region.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.region.agriculture.gouv.fr)

## Trois exploitations sur cinq sont des grandes exploitations

En 2010, on compte 5 241 exploitations dans l'Aube, soit 21 % de l'effectif régional. Ces exploitations occupent au total 375 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU).

En dix ans, une exploitation sur dix a disparu dans l'Aube. Cette évolution, comparable à celle de la région, correspond à des réalités différentes selon l'orientation de l'exploitation. Le nombre des exploitations viticoles augmente de 14 % alors que celui des non viticoles chute de 22 %. La perte de surface agricole est limitée (- 1,6 %) et elle augmente en conséquence pour le secteur viticole (+ 4,4 %).

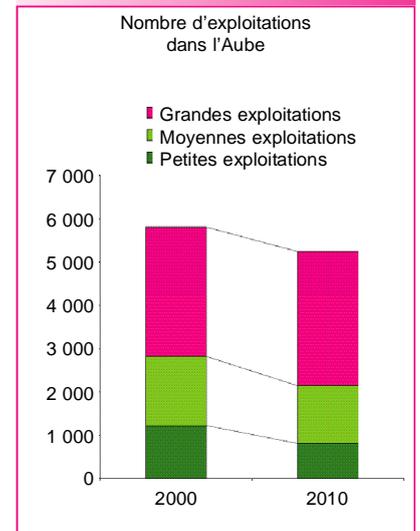
Le nombre des moyennes et grandes exploitations aubois recule de 3 % (14 % pour les agricoles) contre 7 % au niveau régional. Cette baisse est la plus faible sur l'ensemble des départements français. Les petites exploitations diminuent d'un tiers entre 2000 et 2010 (près de la moitié pour les agricoles), contre un cinquième pour la région.

Les grandes exploitations, qui ont un potentiel de production supérieur à 100 000 euros, représentent 59 % de l'effectif total en 2010, que ce soit en viticulture ou hors viticulture. La part de cette catégorie d'exploitation augmente : elle n'était que de 51 % en 2000. En effet, l'Aube est le seul département de Champagne-Arden-

ne qui enregistre une hausse du nombre de grandes exploitations. Ces dernières contribuent au produit brut standard de l'Aube (PBS) pour 93 % en viticulture, et pour 89 % en agriculture. Une exploitation sur quatre de plus de 250 000 euros de PBS assure 65 % de la production auboise.

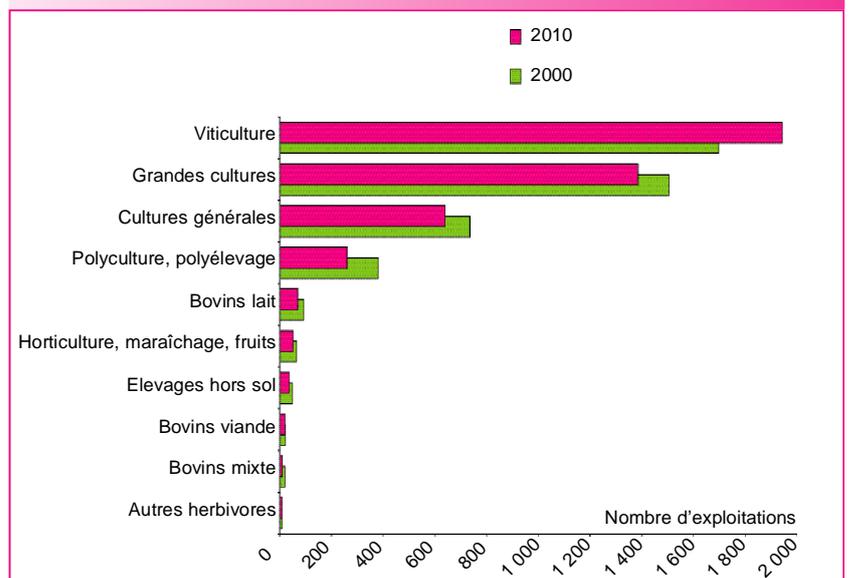
La part auboise du potentiel de production viticole champardennais est passée de 20,2 % à 23,6 %.

### Forte diminution des petites exploitations



Source : Agreste - DRAAF Champagne-Ardenne - Recensements agricoles

### Augmentation des exploitations viticoles



Source : Agreste - Recensements agricoles  
Champ : moyennes et grandes exploitations

## Près de deux exploitants sur trois ont une formation agricole

Parmi les 5 200 exploitants et premiers coexploitants du département de l'Aube, 65 % ont une formation professionnelle qualifiante agricole, ou initiale, ou continue. Plus de la moitié de ceux qui sont formés ont suivi un cycle de type CAP ou BEP ou équivalent (55 % des formés, 36 % du total). Ceux qui ont reçu une formation de type baccalauréat ou brevet de technicien agricoles représentent 22 % des formés (15 % de l'ensemble). Les filières supérieures courtes de type BTS ne concernent que 14 % des formés (9 % du total). Les filières supérieures longues sont peu représentées.

En viticulture, un exploitant sur deux a déjà une formation initiale agricole qualifiante. Ceux, ayant suivi une formation continue, sont un peu moins nombreux que dans le secteur hors viticole.

Le taux d'exploitants et premiers coexploitants ayant suivi une formation progresse avec la taille de l'exploitation.

Les chefs d'exploitation et premiers coexploitants sont peu nombreux à suivre un cycle de formation continue diplômante. C'est le cas de 11 % d'entre eux. Ils sont un peu plus nombreux à le faire lorsqu'ils n'ont aucune formation initiale (14 % du total des non formés).

2 398 exploitations valorisent 7 241 hectares de vignes AOP, soit 24 % du vignoble champenois. 100 exploitations de grandes cultures ont également une activité viticole.

On compte 2 352 hectares de chanvre textile dans l'Aube, soit environ 40 % des surfaces françaises.

## Une exploitation sur deux est individuelle

Depuis 2000, sur tout le territoire champardennais, l'adhésion au statut d'exploitations individuelles s'est réduit et plus particulièrement dans l'Aube où la part des exploitations individuelles était la plus basse : elle représente 52 % du total des exploitations, contre 63 % en 2000. Presque toutes les petites unités et la majorité des exploitations moyennes sont gérées en individuelles. Ce statut concerne seulement 29 % des grandes exploitations (41 % en 2000). En viticulture, la proportion d'exploitations individuelles est plus importante : 63 % du total, contre 43 % pour les unités agricoles.

Les exploitations à responsabilité limitée (EARL), plus présentes en proportion que dans les autres départements de la région, sont en augmentation. Elles représentent 30 % de l'ensemble

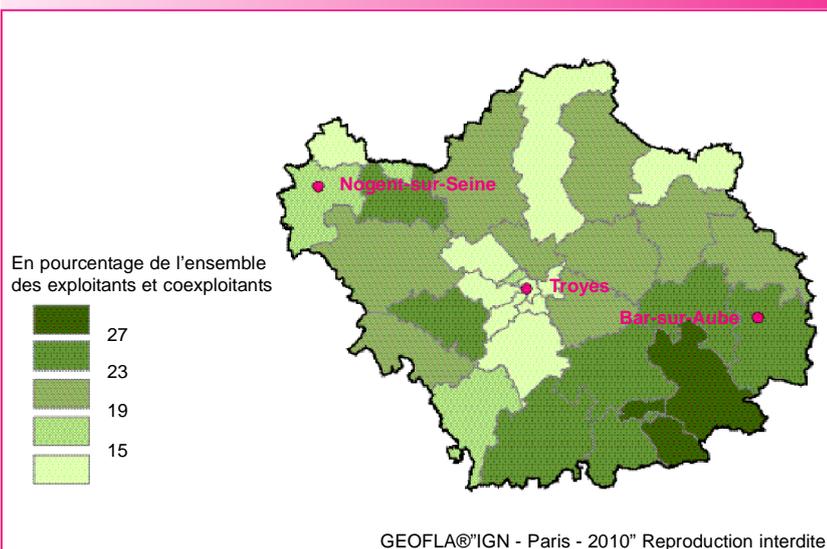
des unités agricoles aubois, soit sept points de plus qu'en 2000. Un peu plus de deux exploitations sur trois ayant ce statut ont une orientation agricole, ce sont en majorité des grandes exploitations.

Le nombre de groupements d'exploitation en commun (Gaec) a peu évolué. Ils représentent 4 % du total. Tout comme les EARL, le nombre d'exploitations régies par d'autres statuts, essentiellement des sociétés, s'accroît. Il passe de 9 % du total en 2000 à 14 %.

Les exploitants aubois se distinguent légèrement de ceux de Champagne-Ardenne avec un taux de moins de quarante ans plus élevé : 21,2 % contre 19 %. Les femmes représentent 29,8 % des exploitants contre 26,4 % en 2000.

375 000 hectares de surface agricole utilisée (SAU), dont :  
54 % de céréales,  
19 % d'oléoprotéagineux,  
6 % de betteraves,  
3 % de luzerne pour déshydratation,  
2 % de vignes,  
6 % de surface toujours en herbe.

## Des exploitants plus jeunes dans le vignoble du Barrois



Source : Agreste - Recensement agricole 2010  
Champ : moyennes et grandes exploitations

123 producteurs irriguent 4 520 hectares de pommes de terre de conservation, soit 90 % des surfaces départementales.

191 % des surfaces aubois de légumes de plein champ sont irriguées.

## 84 hectares en moyenne par exploitation dans l'Aube

	Aube		Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	4,4	- 3,3	19,2	- 7,3	312	- 19,0
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	5,7	+ 0,6	24,7	- 2,9	423	- 13,0
Salariés autres que familiaux (milliers de personnes)	2,3	+ 26,7	10,6	+ 8,2	148	- 5,0
Travail agricole (milliers d'UTA)	8,5	- 2,0	38,1	- 5,0	651	- 20,0
Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares)	370,3	- 0,9	1 516,1	- 1,0	25 096	- 2,0
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)	83,7	+ 2,5	78,9	+ 6,8	80	+ 22,0
Nombre de bovins (milliers de têtes)	53,2	- 14,8	587,8	- 6,7	18 613	- 3,0
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	50	-	262	-	14 700	-
Commercialisation via des circuits courts (nombre d'exploitations non compris viticulture)	194	-	761	-	50 691	-

Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : Ensemble des moyennes et grandes exploitations (évolutions en pourcentage)

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coeffi-

cients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Agreste Champagne-Ardenne n° 9 - Octobre 2011



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt - Service régional  
de l'information statistique et économique  
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes  
51037 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57  
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit  
Rédacteur en chef : S. Skrabo  
Rédaction : M. Tison - G. Boude  
Composition : M. Lallement  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros